

# PARCS CANADA

*Responsabilité  
partagée pour une  
meilleure sécurité*



Parcs  
Canada

Parks  
Canada

Canada

## QU'EST-CE QUE PARCS CANADA?

Parcs Canada protège et met en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada d'importance nationale, et permet au public de les connaître, de les apprécier et d'en profiter pleinement, tout en préservant leur intégrité écologique et commémorative pour les générations présentes et futures.

Parcs Canada est responsable d'un vaste éventail de sites du patrimoine naturel et culturel à travers tout le Canada, dont 38 parcs nationaux, 792 lieux historiques nationaux (dont 132 sont partiellement ou entièrement gérés par Parcs Canada), 8 canaux historiques, ainsi que des aires marines de conservation, des rivières du patrimoine, des gares ferroviaires patrimoniales, des édifices fédéraux du patrimoine et des sites du patrimoine mondial de l'UNESCO.



## À LA DÉCOUVERTE DES TRÉSORS DU CANADA...

Chaque année, des millions de visiteurs s'émerveillent devant la beauté et la diversité des paysages culturels et naturels gérés par Parcs Canada. Les gens viennent y découvrir les beautés sauvages de notre pays de diverses façons, que ce soit à partir des hauts sommets ou des côtes accidentées, allant de la randonnée à l'observation des oiseaux...

# LE PROGRAMME DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DE PARCS CANADA

---

## *Au commencement...*

**L**e programme de recherche et sauvetage de Parcs Canada a fait ses débuts au milieu des années 1950, alors que les accidents d'alpinisme dans les parcs nationaux des Rocheuses ont fait surgir la nécessité de développer les capacités de recherche et de sauvetage en milieu alpin au sein du Service des gardes de parc .

**U**n guide suisse fut alors embauché pour mettre sur pied un programme structuré de sécurité publique et, par la suite, deux spécialistes du sauvetage en montagne ont été recrutés et chargés de former les gardes de parc dans les parcs nationaux Banff et Jasper.

## *Le début des années 1970 a amené des progrès techniques importants, notamment :*

- un programme de prévision et de contrôle des avalanches le long des autoroutes, des routes et des aires de ski ;
- un système de bombardement des avalanches reconnu au plan international ;
- un système de sauvetage à double câblage pour l'évacuation des alpinistes sur les parois rocheuses abruptes.



**L**es années 1970 furent également propices à l'expansion du réseau des parcs nationaux, par l'ajout de parcs dans le Grand Nord, où le relief du terrain, les conditions climatiques et l'éloignement extrême rendent les conditions de recherche et de sauvetage particulièrement difficiles. Les composantes marines des nouveaux parcs, de même que l'expansion des activités de loisirs en petites embarcations ont nécessité la mise en place de services de recherche et sauvetage en milieu maritime.

**L**e programme de sécurité publique de Parcs Canada a pour objectif de réduire le plus

possible les incidents pouvant menacer la sécurité des visiteurs et de minimiser la gravité des incidents qui pourraient éventuellement se produire par la mise en place de mesures préventives et adéquates.

**E**ntre 1994 et 1998, il y a eu une moyenne annuelle de 1 400 incidents sur les terres administrées par Parcs Canada, allant de simples fausses alertes jusqu'à des accidents graves, entraînant parfois des décès.

**P**arcs Canada doit faire face à divers problèmes de sécurité publique et à des types d'incidents variés en raison de l'immensité du territoire à couvrir et de la diversité du climat et du terrain des aires incluses dans son réseau.

# LE PARTAGE DES RESPONSABILITÉS



**P**arcs Canada a la responsabilité de présenter un programme de sécurité publique adapté spécifiquement aux incidents et aux problèmes qui se produisent dans chaque aire patrimoniale protégée. Même s'il existe une coordination nationale du programme de sécurité publique, les niveaux de service et les façons d'aborder les incidents varient d'un endroit à l'autre .

**P**arcs Canada considère que les visiteurs des parcs doivent assumer une certaine part de responsabilité quant à leur propre sécurité; la gestion des risques doit faire partie intégrante de leur expérience.

**C**ertains visiteurs sont conscients des risques que peuvent comporter les activités récréatives en plein air et ils se préparent en conséquence, alors que d'autres ignorent totalement ce dans quoi ils s'engagent. Cela signifie qu'ils ne sont pas en mesure de faire un choix éclairé entre prendre un risque calculé ou affronter un danger de façon téméraire.

**L**a popularité grandissante des voyages d'aventure et des activités de plein air a fait surgir l'urgence de s'assurer que les visiteurs soient en mesure d'assumer la responsabilité de leur propre sécurité.



## RÉSPONSABILITÉS DES VISITEURS :

*Les visiteurs doivent planifier et préparer leur excursion avant de prendre le départ. Pour ce faire, ils doivent :*

- prendre conscience des risques inhérents aux activités prévues et s'assurer qu'ils ont les connaissances, les habiletés et la forme physique nécessaires pour y participer ;
- s'entraîner, s'équiper correctement et se préparer à assurer leur survie ;
- demander et suivre les avis du personnel de Parcs Canada concernant les risques et les dangers et la façon de s'y préparer ;
- respecter les règlements, les clôtures, les barrières et les panneaux et s'y conformer.

## RESPONSABILITÉS DE PARCS CANADA :

*Le programme de sécurité publique de Parcs Canada comprend les éléments suivants :*

- l'identification des dangers reliées à l'infrastructure et restauration des sites ;
- la gestion des risques associés aux visiteurs et la planification de la sécurité publique ;
- les niveaux appropriés de services de recherche et sauvetage ;
- des programmes ciblés de prévention, d'éducation et d'information qui visent à prévenir les accidents et à encourager l'autonomie ;
- la communication d'informations aux visiteurs sur les dangers qui existent dans un endroit spécifique ;
- la coopération avec les autres ministères et les organisations non gouvernementales, les voyageurs, les concessionnaires et les fournisseurs de services.

# PRÉVENTION

## *Comprendre les risques...*

**P**arfois, les visiteurs ne sont pas conscients des risques particuliers que peuvent présenter certains sites ou certaines activités dans les parcs. Le personnel des parcs cherche à prévenir les incidents et à encourager l'autonomie par l'application de politiques et la prestation des services aux visiteurs.



### ***La prévention des incidents par l'application des politiques comprend les éléments suivants :***

- l'élaboration et la mise à jour d'un cadre de politiques de sécurité publique et d'un mécanisme de planification ;
- l'évaluation des risques et la mise en oeuvre de mesures de gestion des risques ;
- l'élaboration et la mise à jour régulière des plans de sécurité publique ;
- l'intégration de la sécurité des visiteurs dans la planification, la communication et la prestation des programmes.

### ***Les services fournis par Parcs Canada afin d'encourager l'autonomie et d'accroître la prise de conscience des risques comprennent les éléments suivants :***

- la diffusion de messages d'intérêt public et autres programmes de sensibilisation qui encouragent les visiteurs à bien planifier leur excursion avant de se mettre en route ;
- les renseignements et les conseils pour la planification des excursions, sur les dangers et risques connexes, soit directement (dans les centres d'accueil) ou par l'intermédiaire de nos partenaires ;
- du matériel d'information : dépliants, affiches et vidéos ayant trait à la sécurité des visiteurs, aux dangers, aux risques et à la responsabilité des visiteurs ;
- des messages de sécurité publique sur le site web de Parcs Canada ;
- des communiqués environnementaux, comme les prévisions d'avalanches ;
- le contrôle des avalanches sur les autoroutes ;
- les panneaux d'avertissement, les clôtures et les barrières ;
- les systèmes d'enregistrement aux fins de la sécurité.

# RECHERCHE ET SAUVETAGE

**M**algré toutes vos efforts de planification et de préparation, et malgré toutes les mesures prises par Parcs Canada, parfois des incidents peuvent se produire. Le personnel hautement qualifié de Parcs Canada fournit aux visiteurs un vaste éventail de services de recherche et sauvetage, tous adaptés aux exigences variées et particulières à l'environnement naturel des aires de patrimoine.

**L**es Services de recherche et sauvetage de Parcs Canada font partie du Programme national de recherche et sauvetage (PNRS). Les activités de recherche et sauvetage de Parcs Canada, mises au point pour réduire au minimum le nombre d'accidents et pour sauver des vies, comprennent les mesures suivantes :

- l'évacuation hors des endroits éloignés qui se trouvent dans les aires patrimoniales gérées par Parcs Canada ;
- la recherche de personnes égarées en milieu sauvage et en milieu semi-urbain ;
- les premiers soins et les mesures d'urgence ;
- les opérations de sauvetage en mer, sur les lacs, dans les rapides et dans les zones de déferlement ;
- les opérations de recherche sous-marines ;
- les opérations de recherche et sauvetage lors d'avalanches et en régions éloignées ;
- les opérations de recherche avec des chiens ;
- les opérations d'évacuation médicale.



## L'excellence en recherche et sauvetage (R&S)

Les spécialistes de la sécurité publique de Parcs Canada ont été maintes fois félicités et récompensés pour leur dynamisme et leurs compétences dans les opérations de recherche et sauvetage, dans des environnements très variés (alpins, sous-marins et côtiers). Des membres du service des gardes de parc se sont vu attribuer des certificats de mérite en R&S par le Secrétariat national de recherche et de sauvetage, ainsi que la Plaque d'argent de l'Association internationale de sauvetage alpin.



# COOPÉRATION

---

**P**arcs Canada coopère avec diverses autres organisations, y compris d'autres ministères du gouvernement fédéral, des organismes provinciaux, territoriaux et municipaux, des organisations non gouvernementales, des voyageurs, des concessionnaires et des fournisseurs de services et d'autres organisations bénévoles dans les domaines suivants :

- le partage de renseignements et de ressources ayant trait à la sécurité publique ;
- l'élaboration et la mise en œuvre de programmes ;
- les communications avec le public au sujet des dangers et des risques ;
- la formation du personnel ;
- l'aide à la recherche et au sauvetage dans les aires patrimoniales et dans les alentours ;
- la fourniture d'équipement et d'expertise ;
- le contrôle des dangers ;
- la production de matériel de prévention.



## *Partenaires fédéraux du Programme national de recherche et sauvetage*

**P**arcs Canada fait partie des six ministères du gouvernement fédéral qui assurent la prestation du Programme national de recherche et de sauvetage coopératif et multijuridictionnel, chacun ayant des responsabilités en matière de recherche et de sauvetage :

- Défense nationale ;
- Pêches et Océans Canada (Garde côtière canadienne) ;
- Transports Canada ;
- Patrimoine canadien (Parcs Canada) ;
- Environnement Canada (Service de l'environnement atmosphérique) ;
- Solliciteur général du Canada (Gendarmerie royale du Canada) .

## *En plus des partenaires fédéraux...*

**P**armi les autres organisations avec lesquelles Parcs Canada a mené des projets et partagé des informations, des techniques et des recherches, on peut citer les suivantes :

- Divers organismes provinciaux et territoriaux ;
- Groupes de bénévoles en recherche et sauvetage ;
- Croix-Rouge canadienne ;
- Société de sauvetage ;
- Canadian Avalanche Association ;
- Fondation SMARTRISK ;
- Fondation International Rediscovery.

**P**arcs Canada continuera à travailler en coopération avec ses partenaires afin d'assurer la prestation d'un programme de sécurité publique efficient et efficace.



---

**Pour de plus amples renseignements sur le programme de sécurité publique de Parcs Canada, veuillez communiquer avec :**

Spécialiste nationale de la gestion des risques  
Direction des ressources naturelles – Direction générale des parcs nationaux  
Parcs Canada  
25, rue Eddy, 4e étage, pièce 349  
Hull (Québec) K1A 0M5  
Téléphone : (819) 997-1324  
Télécopieur : (819) 997-3380

Ou visitez notre site d'internet: <http://parcsCanada.pch.gc.ca>